

**A QUI S'ADRESSE LA
FORMATION**

Chefs d'établissements, médecins,
responsables qualité, personnels
Soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)
Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans
un esprit pragmatique, où l'action
domine la théorie,
Les exercices pratiques et mises
en situation alternent entre les cas
« réalistes » et les cas « décalés »
pour permettre à chacun de
prendre le recul nécessaire et
d'intégrer les outils et les
meilleures pratiques.
La pédagogie est progressive et
évolutive, suivant « brique sur
brique » ce qui a été acquis
précédemment pour un
apprentissage exponentiel,
renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé
Membre du comité scientifique
Cofordis

La réforme de la psychiatrie



Objectifs de la

Anticiper les évolutions des établissements de santé, apporter aux professionnels des éléments clairs, structurés et actualisés afin de comprendre les apports de la loi

Programme

– réf. : P.SA.REFPCHIA

- **Module 1 : Pourquoi une réforme ?**
 - ✓ Historique de la réforme
 - ✓ L'impact des dernières évolutions de la prise en charge en psychiatrie
 - ✓ Les objectifs de la réforme
- **Module 2 : La prise en charge des soins sous contrainte**
 - ✓ Le principe de judiciarisations
 - ✓ Le cas du péril imminent
 - ✓ Quel devenir pour les sorties d'essai et les sorties accompagnées ?
- **Module 3 : La prise en charge des soins sous contrainte par**
 - ✓ Les tiers
 - ✓ Le directeur de la structure
- **Module 3 : La prise en charge des soins sous contrainte par (suite)**
 - ✓ Les médecins
 - ✓ Le préfet
 - ✓ Le juge des sous contrainte
- **Module 4 : Aspects Juridiques**
 - ✓ La mise en œuvre et le rôle du collège d'experts
 - ✓ Le recours contentieux devant le juge des libertés
 - ✓ Une nouvelle commission départementale des soins psychiatriques
 - ✓ Les droits du patient face à l'institution psychiatrique
- **Module 5 : Evaluation**